

Mise aux normes de l'usine d'épuration

## SAINT-HYACINTHE PRÉSENTE LE PROJET ET SON MONTAGE FINANCIER

*Pour diffusion immédiate*

**Saint-Hyacinthe, le 3 décembre 2025** – La Ville de Saint-Hyacinthe a présenté ce matin le projet de mise aux normes de son usine d'épuration, ainsi que le montage financier qui permettra sa réalisation. Évalué à 139,25 M\$, il s'agit du projet le plus important et le plus complexe jamais entrepris sur le territoire maskoutain.

### Un montage financier juste et équilibré

Depuis le début, la stratégie de la Ville a été d'obtenir le maximum de subventions. Cet effort a porté ses fruits : la semaine dernière, Saint-Hyacinthe annonçait l'octroi d'une aide financière supplémentaire de 24,653 M\$, portant à près de 50 M\$ l'appui total des deux paliers de gouvernement. Voici comment sera financé le projet :

**D'abord, 78 % du projet, qui porte sur la mise aux normes, sera financé par la taxation municipale. C'est sur cette portion que les subventions ont été appliquées.**

Le financement se divise comme suit :

1. Une hausse de la tarification liée à l'assainissement, applicable aux résidents branchés au réseau d'égout, ainsi qu'aux industries et commerces dont les rejets sont importants.
2. Une taxe spéciale imposée à l'ensemble des citoyens du territoire maskoutain.

Pour une maison unifamiliale moyenne, la taxe spéciale sera de 66 \$, à laquelle s'ajouteront 25 \$ lié à la tarification, pour une augmentation totale de 91 \$ par année. En milieu rural, seule la taxe spéciale de 66 \$ s'appliquera. Ces montants seront intégrés graduellement au compte de taxes à compter de 2027, selon l'avancement du chantier et les tranches d'emprunt.

**Ensuite, 22 % du projet, soit la portion visant à augmenter la capacité de traitement pour répondre aux besoins futurs, sera financé par une contribution au développement.**

La législation québécoise permet aux municipalités d'exiger, lors de l'émission de permis de construction, une contribution financière destinée au financement des infrastructures nécessaires à l'augmentation de la population. Cette mesure sera appliquée dès le début de 2026 afin que les nouvelles constructions et les futurs développements résidentiels, de même que tout agrandissement des industries et commerces, participent équitablement à cet effort collectif.





« Nos équipes ont travaillé extrêmement fort pour réduire au maximum l'impact pour les Maskoutaines et les Maskoutains et, surtout, pour équilibrer la charge entre les citoyens et les commerces et industries. Nous avons analysé plusieurs scénarios, comparé plusieurs approches et étudié toutes les avenues possibles. Les citoyens ne sont pas les seuls à contribuer. Les commerces, les industries et les promoteurs participeront eux aussi à ce grand projet », souligne monsieur André Beauregard, maire de la Ville de Saint-Hyacinthe.

### **La gestion du sulfure d'hydrogène (H<sub>2</sub>S)**

En point de presse, la Ville a également présenté un état de situation concernant la gestion du H<sub>2</sub>S à l'usine d'épuration.

Les mesures mises en place au cours des derniers mois au bâtiment principal se sont avérées efficaces et ont permis de réduire significativement les rejets dans l'atmosphère. Toutefois, malgré l'injection de sulfate ferrique et l'ajustement du dosage, les émissions provenant des bassins de décantation primaire demeurent élevées.

« Même si les tests effectués n'ont pas été concluants, ils nous ont permis d'identifier les solutions durables les plus efficaces avant de débuter le grand chantier. L'option retenue consistera à couvrir les bassins de décantation primaire pour gérer les émissions de ces infrastructures. Nous allons également ajouter un biofiltre, un système de traitement biologique qui utilise des micro-organismes pour éliminer les polluants dans l'air. Sans oublier la zone tampon qui sera aménagée autour du site de l'usine. Cette future forêt urbaine agira comme un filtre naturel, limitant la propagation des odeurs », a précisé le maire André Beauregard.

La Ville rappelle que la gestion du H<sub>2</sub>S repose sur des procédés chimiques nécessitant des tests, des ajustements et parfois des essais-erreurs, comme c'est le cas dans l'ensemble des installations similaires.

Bien entendu, ces mesures supplémentaires nécessitent des investissements plus importants, ce qui explique que le projet de mise aux normes de l'usine d'épuration s'élève maintenant à 139 250 000 \$.

### **Le projet de mise aux normes de l'usine**

Rappelons que le projet comporte trois volets :

#### **1. Mise aux normes des installations**

Les améliorations visent à accroître la performance de l'usine et à améliorer la qualité de l'eau retournée à la rivière. L'usine fonctionne actuellement à pleine capacité et plusieurs de ses équipements sont à la fin de leur vie utile. Lors d'épisodes de fortes pluies, des rejets non traités peuvent survenir : une situation que la Ville entend corriger.



## **2. Augmentation de la capacité de traitement**

La capacité actuelle de 45 millions de litres d'eau par jour passera à 70 millions de litres après les travaux. Cette bonification permettra de répondre aux besoins des 40 prochaines années et d'accompagner le développement résidentiel, commercial et industriel du territoire.

## **3. Gestion du H<sub>2</sub>S et des odeurs**

Comme toute installation de ce type, l'usine peut générer du H<sub>2</sub>S et des odeurs. Plusieurs mesures sont prévues pour les atténuer, en plus de l'aménagement d'une zone tampon autour du site.

Pour plus d'information sur le projet de mise aux normes de l'usine d'épuration, visitez le [st-hyacinthe.ca/usine](http://st-hyacinthe.ca/usine).

– 30 –

**Source :** Direction des communications et de la participation citoyenne  
450 778.8300